



Appel à résidence de soutien

Du 11 au 16 mars 2024

Date limite pour candidater : 26/11/2023 à minuit.

Présentation du Mett

Depuis 2021, le Mett - Marionnette En Transmission le Teil - succède à la Compagnie Emilie Valantin. Depuis septembre 2023, il mutualise la force créatrice de la nouvelle compagnie associée, Haut les Mains, et le dynamisme de l'association Corps/Décors, au service d'un pôle ressource de la marionnette et des arts associés. Il fonctionne suivant 4 axes : l'accueil en résidence d'équipes artistiques professionnelles liées aux arts de la marionnette ; la réalisation de projets de médiation culturelle/d'éducation artistique et culturelle ; la formation des artistes professionnels ; la fabrication de marionnettes et accessoires en mettant son atelier à disposition des artistes professionnels.

Description

Le Mett est un lieu dédié à la création de spectacles de marionnettes et arts associés : phase de conception et faisabilité, fabrication de personnages et accessoires, répétitions de spectacles, interprétation et manipulation, création lumière.

Modalités de réception des candidatures

- formulaire de candidature complété
- dossier présentant le projet de création et la compagnie
- éléments visuels et/ou sonores du projet
- éléments techniques souhaités
- liste de l'équipe artistique et technique envisagée

Les dossiers et le formulaire de candidature doivent être adressés par mail à contact@le-mett.fr avant le **26/11/2023 minuit dernier délai**.

Modalités de sélection des compagnies

Les propositions seront évaluées en fonction de plusieurs critères :

- Présentation et argumentation des dossiers
- Diversité des projets accueillis, des publics ciblés, des techniques utilisées...
- Compagnies déclarées sur le plan administratif et en règle de ses obligations sociales et administratives

Seront appréciés :

- La qualité de l'écriture marionnettique
- L'attention plastique portée aux marionnettes
- Le nombre de partenaires sur la création

Modalités d'accueil en résidence

La durée de la résidence est au maximum d'une semaine.

Les salaires de l'équipe artistique et technique sont à la charge de la compagnie accueillie.

Pour l'accueil de l'équipe :

- 1 appartement de 90 m² (5 à 7 couchages dans 3 chambres, cuisine équipée, salle de bain, salon) situé à 100m du Mett.

Les frais de production, de transport et repas ne sont pas pris en charge.

Pour l'accueil technique :

- Locaux : mise à disposition de 3 ateliers outillés (construction bois/fer, chimie/modelage, couture), 1 salle de répétition (voir fiche technique jointe) avec un plateau de 8m x 6m avec gradin de 76 places, 40 m² de bureaux, 1 cuisine équipée (réfrigérateur, micro-onde et cuisinière avec four).
- Mise à disposition d'un parc de matériel technique lumière et son (en fonction des projets, des modalités de présence de l'équipe technique et du matériel disponible). Si la présence d'un technicien est nécessaire pour le montage et/ou le démontage, les coûts inhérents à sa présence seront à la charge de l'équipe artistique.

Présentation et diffusion du projet :

Des moments d'échanges avec le public, les partenaires et les professionnels seront imaginés par le Mett et les compagnies en résidence, selon différentes formes : répétitions publiques, représentations, présentation d'une étape de création, rencontres-discussions avec les artistes... afin de permettre la découverte de l'univers artistique des équipes accueillies.

Sélection des résidences :

Le comité de sélection du Mett se réunira la semaine n°48 pour étudier et sélectionner les dossiers.

Si votre projet est retenu nous établirons une convention de résidence. Vous disposerez du pôle ressource durant toute la durée de votre présence.

Les réponses aux candidatures seront données la semaine n°48 (du 27/11 au 03/12/2023) pour un accueil effectif du 11 au 16 mars 2024.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à appeler le Mett : 04 75 01 17 61

Pour envoyer vos dossiers complets jusqu'au 26/11/2023 : contact@le-mett.fr